

Traité Yebamot

Michna 1 - Chapitre 14

חירש שנשא פיקחת, ופיקח שנשא חירשת--אם רצה, יוציא; ואם רצה, יקיים. כשם שהוא כונס ברמיזה, כך הוא מוציא ברמיזה. אבל פיקח שנשא פיקחת, ונתחרשה--אם רצה, יוציא; ואם רצה, יקיים. נשתטת, לא יוציא. נתחרש הוא, או נשתטה--אינו מוציא עולמית.

Si un sourd-muet a épousé une femme qui a toutes ses facultés, ou si un homme qui a toutes ses facultés a épousé une sourde-muette, ils peuvent soit répudier leur femme soit la garder ; de même que le mariage s'est fait par signes, de même le divorce. Si un homme qui a toutes ses facultés a épousé une femme dans le même cas, et que par la suite, elle est devenue sourde-muette, il peut soit la répudier, soit la garder. Si elle est devenue idiote, il n'a pas le droit de la répudier. Si c'est lui qui est devenu sourd-muet ou idiot, il ne peut plus jamais la répudier. Rabbi Yo'hanan ben Nouri dit : pourquoi la femme devenue sourde-muette pourrait-elle divorcer, et un homme dans le même cas ne le pourrait pas ? On lui a répondu : l'homme qui divorce, car la femme quitte son mari soit de plein gré soit malgré elle, tandis que l'homme agit toujours de plein gré.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre!

Commandez: Tel. (Fr): +33.1.80.91.62.91 - (Isr): +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions